MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 15/10/2025	
Par :	Monsieur ERNOTTE Jacques , Lucien , Simon
Demeurant à :	24 rue de Clermont 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	
Référence cadastrale :	214 AH 25, 214 AH 26
Nature des Travaux :	Refection toiture

Nº DP 063 214 25 00121

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 15/10/2025 par Monsieur ERNOTTE Jacques, Lucien, Simon,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Refection toiture;
- sur un terrain situé DESSUS LA VILLE à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UD ;

Vu l'affichage en mairie, le 20/10/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 23 /10/2025

L'Adjoint au Maire. Catherine PHAM

Le Maire,

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 – Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site <u>www.service-public.fr</u>)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.